

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 589

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 376 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« entités »

le mot :

« personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.